

XML

Abonnement à la lettre d'information

HTML  TXT

Menu

- Accueil
- Présentation
- Contact
- Glossaire
- Liens
- Revue de presse

Rubriques

- Présentation de l'observatoire
- Actualités
  - Express
  - Humour
  - Brèves
  - Bientôt ici ?
  - Portraits
  - Bons points
  - Contradictions
- Réflexion
  - Articles
  - Ouvrages
  - Entretiens
  - Références
  - Tribunes
- Centre de

## TERRORISME INTELLECTUEL

Le dossier de l'Observatoire du communautarisme

Entretiens

### Jean Robin : « La judéomanie a créé une distinction entre les citoyens français »

Dans un entretien exclusif, Jean Robin, l'auteur de *La judéomanie* (qui vient de paraître aux éditions Tatamis), revient sur la genèse de son livre et expose sa thèse selon laquelle une focalisation exagérée sur tout ce qui concerne les juifs est à la fois une entorse manifeste au principe d'égalité mais aussi un facteur d'antisémitisme.

Ouvrages

### Un facteur d'antisémitisme : la « judéomanie » !

Dans un ouvrage qui vient de paraître, Jean Robin, qui s'était fait connaître avec son livre sur le système Ardisson ("Ils ont tué la télévision publique", Editions du Journalisme Continu), lève le voile sur "25 ans de judéomanie".

A contre-courant d'un certain conformisme médiatique et politique, Jean Robin critique la fixation qui s'exerce aujourd'hui sur tout ce qui touche aux juifs en montrant qu'elle est non seulement contraire aux principes de la République mais aussi aux intérêts des personnes juives elles-mêmes.

Une thèse audacieuse appuyée sur une argumentation souvent convaincante et des révélations étonnantes.

Ouvrages

### Géopolitique de l'Espagne

Il faut lire avec toute l'attention qu'il mérite le livre *Géopolitique de l'Espagne* de Barbara Loyer. Le sujet est passionnant à plus d'un titre, les problèmes très clairement exposés et surtout, la méthode d'analyse utilisée pousse le lecteur à une réflexion qui dépasse les faits en eux-mêmes ou leur contexte local. Le lecteur français apprendra à mieux connaître « un des États les plus décentralisés d'Europe » loin



### DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE (Le Monde, Le Figaro, Libération)

*L'extrême droite s'empare de l'affaire Bouchelaleg pour relancer le débat sur la double peine*

Cherif Bouchelaleg a été interpellé après avoir forcé un barrage de gendarmes à proximité du Centre...

*Le maire de Cachan demande aux ex-squatteurs de quitter le gymnase*

Jean-Yves Le Bouillonnet (PS), qui veut libérer le gymnase pour la rentrée des classes, a proposé...

*Après la bombe, le plan ultime de l'Iran, par Raphaël Draï*

À quelques jours de la réunion du Conseil de sécurité, Mahmoud Ahmadinedjad vient d'inaugurer à Arak...

*Les droits de succession sont un impôt inique, par Pascal Salin*

Dans un pays, la France, où



FAIRE UN DON

EN ANGLAIS

Boutique en ligne

Laïcité, communautarisme et principes républicains

Groupuscules extrémistes

A propos des violences de novembre 2005

Les enjeux de la mémoire

Vers des organisations représentatives des Noirs ?

Les politiques face au communautarisme

Extrême-gauche et altermondialistes face aux mouvements musulmans

Discrimination positive

XML

Abonnement à la lettre d'information

HTML  TXT

Menu

- Accueil
- Présentation
- Contact
- Glossaire
- Liens
- Revue de presse

Rubriques

- Présentation de l'observatoire
- Actualités
  - Express
  - Humour
  - Brèves
  - Bientôt ici ?
  - Portraits
  - Bons points
  - Contradictions
- Réflexion
  - Articles

Home > Réflexion > Ouvrages

### Nouvelles d'Algérie

Nouvelles et autres infos d'Algérie Politiques et Economie

Annonces Goooooogle

### Quel Président en 2007?

N. Sarkozy vous propose d'exprimer vos idées et de voter le projet UMP

Votre publicité ici

## Un facteur d'antisémitisme : la « judéomanie » !

La judéomanie. Elle nuit aux Juifs. Elle nuit à la République, Jean Robin, éditions Tatamis, 2006

Dans un ouvrage qui vient de paraître, Jean Robin, qui s'était fait connaître avec son livre sur le système Ardisson ("Ils ont tué la télévision publique", Editions du Journalisme Continu), lève le voile sur "25 ans de judéomanie".

A contre-courant d'un certain conformisme médiatique et politique, Jean Robin critique la fixation qui s'exerce aujourd'hui sur tout ce qui touche aux juifs en montrant qu'elle est non seulement contraire aux principes de la République mais aussi aux intérêts des personnes juives elles-mêmes.

Une thèse audacieuse appuyée sur une argumentation souvent convaincante et des révélations étonnantes.

par François Devoucoux du Buysson, co-fondateur de l'Observatoire du communautarisme :

RER D, commémorations de la libération des camps, Dieudonné, Ilan Halimi...

On se disait bien qu'il y avait quelque chose...

Selon Jean Robin, observateur attentif du cirque médiatique et de ce qu'il nous dit de l'état de la France,



Dans ce dossier

Un facteur

d'antisémitisme : la « judéomanie » ! - 28/08/2006

Jean Robin « La judéomanie a créé une distinction entre les citoyens français » - 28/08/2006

L'antiracisme ordinaire - 27/03/2006

Racisme : les recommandations de la CNCDDH pour 2006 - 21/03/2006

Racisme et antisémitisme en 2005 : synthèse du rapport de la CNCDDH - 21/03/2006

- Ouvrages
- Entretiens
- Références
- Tribunes
- Centre de ressources**
  - Dossiers
  - Documents publics
  - Colloques
  - Audio-vidéo
  - Annuaire
- Elections 2007**
  - Discours et positions
  - Entretiens
  - Propositions et programmes

**Recherche**

 

Site  Google

[Recherche avancée](#)

- Agenda**
- Cap Vivre Ensemble | Recherches sur le nationalisme basque**
- Géopolitique de l'Espagne
  - Du localisme à d'autres mots en ...isme
  - Processus tortueux
  - Information biaisée
  - Des faits éclairants

- L'école en débat : le blog de Sophie Ernst**
- La laïcité : un dispositif institutionnel, une compétence déontologique
  - L'école, le racisme, le droit
  - Subjectivité et objectivité dans l'enseignement des sciences
  - De Gaulle, homme public, homme privé. Le sens intérieur de la laïcité
  - Le français, discipline d'enseignement

- GRIB (Groupe Information Bretagne) | Recherches sur le nationalisme breton**
- Le rôle de la presse quotidienne régionale bretonne dans la création d'une « identité bretonne ». Etude géopolitique comparative d'Ouest-France et du Télégramme
  - Affaire Berroyer : le dossier du GRIB
  - « Race » bretonne : du lard ou du cochon ?
  - Hemon, Treguer, même combat

ce quelque chose a un nom : la judéomanie. Il définit ce phénomène à la fois par sa manifestation ("une admiration outrée pour la communauté juive") et par son effet ("elle génère de l'antisémitisme par retour de boomerang").

Jean Robin dresse dans son livre une chronologie de la judéomanie qui débute avec le tintamarre germanopratin provoqué par la sortie de *L'idéologie française*, un livre de Bernard-Henri Lévy paru en 1981. Selon Jean Robin, c'est alors que commence à se développer l'idée que l'antisémitisme n'est pas un racisme comme les autres... De là découle ensuite selon l'auteur de *La Judéomanie* une succession de coins enfoncés dans le principe d'égalité : le dîner du CRIF (qui démarre sous l'ère de Mitterrand et où d'année en année la classe politique se presse pour se faire sermonner par une organisation communautaire avec un masochisme déconcertant), la loi Gayssot (qui amène le législateur à faire l'Histoire), le discours du Vél' d'Hiv de Chirac en 1995 (où un président gaulliste rompt avec l'essence même du gaullisme : la rupture fondamentale du 18 juin qui fait battre le cœur de la France à Londres plutôt qu'à Vichy), l'indemnisation des orphelins de déportés juifs (plus égaux que les orphelins de résistants...), l'excommunication de l'écrivain Renaud Camus (un inconnu devenu célèbre pour quelques mots de trop sur des animateurs de France Culture) et, plus récemment, la cabale anti-Dieudonné qu'on ne présente plus. 1981-2006 : "25 ans de judéomanie" selon Jean Robin...

La judéomanie a ainsi conduit le gouvernement à prendre une mesure explicitement discriminatoire en indemnisant différemment les orphelins de déportés selon qu'ils sont juifs ou non. Une décision en effet choquante qui n'a guère soulevé de débat dans la classe politique. Sous l'effet de la judéomanie, celle-ci a d'ailleurs littéralement disjoncté lors de l'épisode fameux de la fausse agression du RER D, lorsque presque tous les ténors politiques, de droite comme de gauche, ont rivalisé d'effets de manche et de trémolos pour condamner un crime imaginaire. Comme l'explique bien Jean Robin, la judéomanie est d'abord le fait des politiques avant d'être une exigence des communautaristes juifs.

De l'avis de l'auteur, la judéomanie favorise l'antisémitisme en introduisant un "deux poids, deux mesures" selon que l'on est juif ou pas. Un antisémitisme d'autant plus inquiétant qu'il prend alors la forme d'une revendication d'égalité. C'est ainsi que la judéomanie devient à terme un danger pour les juifs, un danger attisé par les "pompiers pyromanes" des organisations juives qui exigent toujours plus d'égards des institutions et du pouvoir.

Au-delà de sa thèse percutante, le livre de Jean Robin contient des passages excellents comme celui consacré à l'affaire Dieudonné -une tornade jaillie d'un micro-événement insignifiant qui ne doit son souffle qu'à la judéomanie- ou celui qui démonte le discours de Chirac au Vél' d'Hiv qui, en dépit de l'unanimité qui l'a salué dans le système médiatico-politique, est sans doute la décision la plus scandaleuse du président de la République. On trouvera aussi dans *La judéomanie* une très utile réflexion sur l'importance des mots (quand par exemple il vaut mieux éviter de dire "les" juifs quand on pense "des" juifs...) et quelques révélations comme cette affaire effarante de l'indemnisation des orphelins de déportés ou encore la tendresse ancienne de Jacques Chirac pour le mouvement juif loubavitch.

On s'agacera peut-être en revanche d'y trouver des considérations hors-sujet (sur la tendance au plagiat d'Alain Minc ou les intrigues promotionnelles de Jean Daniel) ou de trop longues digressions à caractère personnel. On s'étonnera aussi de ne pas y trouver de critique du terme Shoah -un mot hébreu à connotation religieuse dont la banalisation pour désigner le génocide des juifs pendant la Seconde Guerre Mondiale est l'exemple même d'un symptôme de judéomanie-, d'analyse approfondie de la chute de Maurice Papon ou encore de réflexion sur le rapport à Israël dans une France judéomane.

Il n'en demeure pas moins que *La judéomanie* est un livre éclairant déroulant une véritable thèse et avançant des propositions qui gagneraient à être discutées. Incontestablement, le livre de Jean Robin invite au débat. Mieux, il mérite un débat.

-----  
**Extraits de "La judéomanie":**

**Sur la déclaration de Chirac au Vél' d'Hiv**

*Déclaration de Jacques Chirac le 16 juillet 1995, lors de la commémoration de la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 :*  
*"La folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français et par l'Etat français."*  
*A laquelle faisait écho, sept ans plus tard, celle de son Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin.*  
*Avant de citer d'autres phrases de la déclaration de Jacques Chirac, il convient de s'attarder sur celle déjà mentionnée, si courte et si importante, comme son fidèle Premier Ministre l'aura bien noté. En effet, elle vient directement contredire celles que le Général De Gaulle a toujours dites, et écrites, à ce sujet, y compris au tout début de la période de résistance.*  
*L'opposition des deux thèses est évidente, aucun doute ne peut légitimement exister dans nos esprits. Et pourtant aucun organe de presse ne releva, pendant les dix ans qui nous séparent de cette déclaration, l'importance de cette opposition historique entre deux Présidents de la République après-guerre. Seul le petit jeu politique à l'encontre de François Mitterrand, alors que celui-ci était encore en vie, fut mentionné, alors que là n'était vraiment pas le plus important. Georges-Marc Benamou y revient d'ailleurs dans un de ses livres sur feu le Président Mitterrand.*



**La judéomanie, le livre de Jean Robin (DR)**

- « Racisme anti-blanc » ? Réponse à Rudy Reichstadt (« Considérations sur le racisme anti-blanc ») - 21/05/2005
- Considérations sur le racisme anti-«Blancs» - 30/04/2005
- Racisme et antisémitisme en 2004 : synthèse du rapport de la CNCNDH - 21/03/2005
- Compassion sélective - 30/11/2004
- A propos de la réalité des actes antisémites - 26/08/2004
- Incident voyageur sur le RER D - 13/07/2004
- Racisme en 2003 : les principaux éléments du rapport de la CNCNDH - 13/05/2004
- Voyage au pays de l'antiracisme (2/2) - 07/05/2004
- Voyage au pays de l'antiracisme (1/2) - 05/05/2004
- Le CRIF promu gendarme du Net ? - 20/03/2004
- Antisémitisme, antijudaïsme, anti-Israélisme - 19/02/2004
- Tourner sept fois sa langue dans sa bouche... - 08/02/2004

↳ L'Affaire des panneaux

Fondation Res Publica

↳ Les colloques de la Fondation Res Publica à la rentrée

↳ L'avenir de la dissuasion française

↳ L'avenir de la dissuasion française

↳ La dissuasion et les défis de la prolifération

↳ La dissuasion, les nouvelles menaces et les relations euro-atlantiques

Les sites dédiés de l'Observatoire

↳ Attac et la laïcité - Débats et polémiques à ATTAC autour de la question de la laïcité

↳ Retour sur la commission Stasi

Weborama.fr

Get Adobe Reader

amazon.fr

EDITION COLLECTOR 2 DVD  
LES BRONZÉS 3  
Avec Jean-Luc Méthastès

Livraison gratuite\*

↳ Cliquez ici

\*voir conditions

A propos de cet espace



Les derniers articles en format PDF

Ainsi, peut-être uniquement pour faire la nique à François Mitterrand, son éternel ennemi, Jacques Chirac trahissait le Général de Gaulle (dont il se réclame par ailleurs) en ce 16 juillet 1995, en reconnaissant la France responsable des agissements de l'occupant.

Il faut de plus absolument rappeler que cette déclaration est politiquement fautive. Reconnaître que la France c'était Vichy, c'est par exemple reconnaître aussi que la France a condamné à mort le Général de Gaulle !

C'est-à-dire que dans sa volonté judéomane, notre Président de la République en est arrivé à trahir la principale ligne politique du général qui sauva la France, et rendait responsable le pays tout entier de l'avoir condamné à mort !

Du point de vue de la France, c'est tout simplement une erreur monumentale, mais du point de vue de la communauté juive, à qui s'adressait ce message, c'est catastrophique. On voit bien que même cela n'a calmé en rien les demandes de reconnaissance de la communauté juive, française et internationale, tout au contraire. D'une part elle demande sans doute plus qu'avant, car elle sait désormais que nos élites peuvent se coucher. D'autre part, la France n'a jamais été autant considérée comme antisémite depuis cette période.

(...)

### Sur l'indemnisation des orphelins de déportés

Je suis à la croisée des chemins.

En effet, mon grand-père maternel était juif polonais, et mon grand-père paternel est un grand résistant, torturé et emprisonné par la Gestapo à l'âge de 16 ans pour faits de résistance, miraculeusement sauvé de cet enfer.

Son propre père (mon arrière-grand-père) fut déporté pour les mêmes faits de résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale dans le camp de Dora, où il fut assassiné le 5 janvier 1944 alors qu'il était forcé de construire des V1 (« Vergeltungswaffe 1 », ces missiles de croisière « vengeance 1 » de 2 tonnes qu'Hitler envoya sur Londres surtout, mais aussi Paris et Anvers en 1944).

Cette double histoire personnelle, juive et résistante, me rend d'autant plus sensible à un dérapage grave du gouvernement français dont je tiens à faire part à vos lecteurs.

Mon grand-père paternel, interné résistant, ayant été soutien de famille, aîné de 4 enfants, et qui vient d'avoir 78 ans, doit constater, impuissant, que la date du versement de son indemnité d'orphelin de déporté semble repoussée aux calendes grecques. Il vient de recevoir un courrier de M. Le Premier Ministre qui lui notifie le 1er février 2005 que la date du versement, initialement prévu en octobre 2004, est repoussé « au plus tard au prochain trimestre civil » (soit à la fin juin 2005). Mon grand-père se demande s'il convient encore de le croire.

Ce retard est certes déjà assez gênant si l'on considère, comme mon grand-père, que plus on attend pour indemniser les orphelins de déportés, moins il y en aura à indemniser.

Mais ce retard devient carrément inacceptable, et contraire aux principes de notre République, lorsqu'on sait que depuis 5 ans des milliers d'autres orphelins de déportés ont déjà été indemnisés, parce qu'ils appartiennent à une confession religieuse et ethnique particulière.

Le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 stipule en effet que : « Toute personne dont la mère ou le père a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'Occupation et a trouvé la mort en déportation, a droit à une mesure de réparation conformément aux dispositions du présent décret, si elle était mineure de moins de vingt-et-un ans au moment où la déportation est intervenue » ; alors que mon grand-père, celui qui n'est pas juif, lui, attend toujours son dû.

Ce décret a déjà été maintes fois critiqué, par des sénateurs notamment (question écrite n° 04024 de François Autain. Sénateur de Loire-Atlantique. reproduite dans le JO du 21.11.2002). et une proposition de loi a même été déposée au Sénat car le décret en question « n'est pas conforme à l'équité » (proposition de loi visant à étendre à tous les orphelins de personnes déportées, le bénéfice du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000, enregistrée à la Présidence du Sénat le 9 juillet 2001). Mais la proposition de loi fut rejetée.

Ce n'est que le 27 juillet 2004, soit 4 ans plus tard, qu'est paru le décret n°2004-751 qui accède à cette demande.

Or de nouveaux éléments sont récemment venus alimenter le dossier, et au nom de mon grand-père et des autres orphelins de déportés concernés, je vous demande de bien vouloir en faire état dans vos colonnes car les choses ne peuvent tout simplement pas rester tel qu'elles sont.

En effet, on lit dans le projet de loi de finances pour 2005 ceci :

« L'indemnisation des orphelins de victimes de la barbarie nazie

(...) Les crédits prévus au budget du Premier ministre s'élèvent à 20 millions d'euros pour 2005. Il est évident que cette somme ne saurait représenter l'intégralité du financement de la mesure d'indemnisation. Il s'agit de la première annuité de sa montée en charge, cette somme ayant été déterminée en référence aux sommes dépensées lors de la première année d'application de l'indemnisation des orphelins juifs. »

On peut de plus lire dans le projet de loi de finances pour 2004 la chose suivante :

« L'indemnisation des orphelins de la barbarie nazie : une mesure de justice

(...) Le projet de loi de finances pour 2004 prévoit 74 millions d'euros, soit une progression de 15,6% par rapport à 2003. Au 31 juillet 2003, 16 757 dossiers avaient été reçus par le ministère de la Défense et 12 851 mis en paiement par l'ONAC. »

Sachant que dans le cadre du décret du 13 juillet 2000, l'indemnisation revêt un capital forfaitaire de

27 440,82 €, on sait donc qu'au 31 juillet 2003, plus de 350 millions d'euros avaient déjà été versés aux orphelins juifs.

On peut donc conclure de la confrontation de ces documents les choses suivantes :

- non seulement il a été établi une discrimination entre les orphelins de déportés juifs et les orphelins de déportés non-juifs ;
- de plus, l'argent de l'Etat a été rapidement et massivement débloqué pour indemniser les orphelins juifs de déportés uniquement, pour atteindre une somme cumulée à ce jour supérieure à 350 millions d'euros, alors que des délais supplémentaires viennent retarder encore l'indemnisation des orphelins non-juifs de déportés ;
- finalement, alors que les orphelins non-juifs de déportés sont déjà entrés dans le quatrième âge, on ne leur accorde aucun 'rattrapage' qui permettrait de rectifier un tant soi peu l'erreur grave commise par le gouvernement français, et compenser le fait que la mort est plus proche pour ces orphelins non-juifs que pour les orphelins juifs lors de leur indemnisation. Au

contraire, on leur consent, 5 ans après leurs camarades juifs, la même somme que ceux-ci auraient touché il y a longtemps.

En d'autres termes, et pour être tout à fait clair, la discrimination en fonction de l'appartenance religieuse et ethnique est ainsi perpétuée, et même amplifiée, au lieu d'être reconnue et corrigée. Le mal a déjà été fait, et il ne pourra complètement être rattrapé. Mais l'amplifier encore est tout simplement inacceptable.

(...)

### Sur l'affaire Dieudonné

Il ne s'agit pas ici de juger un homme (comme pour toutes les autres personnalités mentionnées dans ce livre), mais de juger des faits, actes et paroles. Il s'agit de comprendre un phénomène, la judéomanie, à travers ses manifestations les plus évidentes, et Dieudonné s'est mis lui-même au centre de ce phénomène, jusqu'à l'excès. Ainsi, il a certes permis d'en mettre à jour certains rouages, mais il est en même temps rentré dans cette spirale infernale judéomanie / antisémitisme dont il lui est très difficile aujourd'hui de sortir.

Je le répète, je suis très loin de partager la plupart des opinions politiques de Dieudonné. Quand il déclare par exemple que celui que j'ai pris pour modèle, le Général De Gaulle, était un « raciste », je retrouve là cette pensée antiraciste de base dans toute sa naïveté et son manichéisme réducteur.

Dieudonné se trompe de cible quand il s'en prend verbalement à des membres connus ou inconnus de la communauté juive, quand il parle de 'négriers reconvertis dans la banque' (même s'il cible seulement les personnes qui l'ont attaqué, lui et son public, physiquement), ou quand il assimile des autorités nationales (le Centre National de la Cinématographie) à des autorités 'sionistes'.

De même, le discours de Dieudonné n'est pas exempt de contradictions. Par exemple, il critique à juste titre tous ces philosophes des Lumières qui émettaient des jugements négrophobes, mais il omet de préciser que ce sont souvent ces mêmes philosophes qui ont combattu, à leurs risques et périls, la domination qu'exerçait en tous domaines l'Eglise toute puissante. De même, Dieudonné l'athée ne dit mot d'un des plus fervents et des plus efficaces défenseurs des droits des noirs à l'époque du Code Noir, un religieux, l'abbé Raynal... Il ne dit rien non plus sur les chrétiens d'aujourd'hui qui oeuvrent pour libérer des esclaves modernes, comme la « Christian Solidarity International » par exemple.

Par ailleurs, les fréquentations de Dieudonné sont pour le moins critiquables, voire souvent inacceptables : Thierry Meyssan, la tribu KA, des extrémistes pro-palestiniens (il s'est félicité de l'élection du Hamas en Palestine), Raël, autant de gens souvent dangereux et symboles de valeurs contraires à celles que prône Dieudonné.

J'ai notamment assisté à une conférence de presse au théâtre de la Main d'Or, propriété de Dieudonné, où celui-ci avait invité le leader de la Tribu Ka, Kémi Séba, qui avait tenu des propos orduriers à l'encontre de Marc-Olivier Fogiel, notamment au sujet de ses origines (juives) et de ses préférences sexuelles. C'était en octobre 2005, bien après que Dieudonné ait officiellement pris ses distances par rapport à cette « tribu kémitite », en 2004. Et Karl Zéro, dont l'équipe du Vrai Journal était aussi présente à cette conférence, a évité à Dieudonné un procès de plus en ne diffusant pas les propos tenus par le "fara Kémi Séba" sur la scène de l'humoriste, sans que celui-ci réagisse.

Les plus prestigieux soutiens de Dieudonné l'ont peu à peu lâchés, y compris récemment l'historien Louis Sala-Molins, avec lequel il avait pourtant rédigé le scénario de son projet de film *Le Code Noir*.

Mais force est de reconnaître dans le même temps que le traitement politique, médiatique et même physique (puisqu'il a été agressé physiquement) dont il a fait l'objet est indigne d'un pays démocratique se revendiquant comme le 'pays des droits de l'homme'. Présomption d'innocence bafouée, droit de réponse ignoré, présentation équitable des faits absente des médias, réaction de la classe politique disproportionnée et allant à l'encontre de l'honneur, etc. ont été le quotidien d'un humoriste qui est entré dans la résistance, résistance à une judéomanie une fois de plus évidente. Et c'est en réaction à cette judéomanie qu'il s'est acharné, que cela plaise ou non, que cela le mette en danger de mort ou pas, en en faisant souvent beaucoup trop.

Il le dit souvent lui-même, seul le fait de se moquer de l'extrémisme juif a provoqué un tel tollé, ou plutôt un tollé tout court. Rien de tel lorsqu'il s'était attaqué, via l'humour, au catholicisme extrémiste, ni à l'islam extrémiste, quelques années plus tôt. Dieudonné offre ainsi à toute personne intéressée par la judéomanie qui sévit en France un cas comparatif très concret, et qu'il est de mon point de vue très difficile de récuser.

Bien qu'étant en désaccord avec ce qu'il dit, ce n'est pas pour autant que je vais le diaboliser, ni le condamner, ni appeler au boycott de ses spectacles, ou à le frapper au porte-monnaie, comme on a pu le lire ou l'entendre de la part de personnalités en vue dans les médias. C'est à la justice, et à la justice seule de condamner dans ce pays. Si j'avais des gens à condamner, ce sont ceux qui condamnent à la place de la justice. C'est d'ailleurs ce que la loi prévoit.

Comment peut-il y avoir un débat dans le pays quand on empêche certains de ses citoyens de s'exprimer ? Il existe des lois concoctées par l'exécutif, il existe une justice qui doit faire appliquer ces lois, c'est la règle de la démocratie. Ceux à qui cette règle ne plaît pas n'ont pas mon soutien, bien au contraire. Je constate, et regrette, que ceux qui condamnent à tout bout de champ, en se substituant à la justice, ne soient même pas critiqués vertement et ouvertement.

(...)

Il existe par ailleurs un autre principe dans la loi, très souvent bafoué lui aussi, qui s'appelle la présomption d'innocence, qui établit que tout homme doit être considéré comme innocent jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable. Inutile de dire que ce ne fut pas le cas pour Dieudonné, une fois de plus.

De plus, on constate dans son cas comme dans bien d'autres (et notamment la fausse agression dans le RER D) que ce sont uniquement les déclarations ou actes considérés comme antisémites qui peuvent mobiliser presque tous les médias, et presque toute la classe politique, jusqu'au Chef de l'Etat dans certains cas. Il n'y a pas, à ma connaissance, d'actes anti-arabes ou anti-noirs qui aient eu un tel écho dans la presse, la classe politique et par conséquent dans les consciences des citoyens de tout le pays. Là encore, la judéomanie qui règne dans notre pays est flagrante, et très préoccupante.

A toutes fins utiles, je précise qu'à mon sens, il ne conviendrait pas qu'on en fasse autant pour les actes anti-noirs et anti-arabes, puisqu'on tomberait dans ce cas dans la négromanie et l'arabomanie. Non, l'égalité impose qu'on en fasse beaucoup moins pour les actes anti-juifs, afin de revenir à un traitement adapté et non excessif, donc qui ne soit pas judéomane.

Au moment où sont écrites ces lignes, Dieudonné a affronté plus de vingt procès, de la 1ère instance à la cassation, et les a tous gagnés, les uns après les autres, sauf un perdu en 1ère instance mais gagné en appel. Il a perdu le dernier en première instance mais s'est pourvu en appel, qui est suspensif. Par ailleurs, je veux m'attarder sur l'avant-dernier (pour lequel sa relaxe avait été annulée par la cour de cassation, et qui a donc été rejugé), qui portait sur la déclaration suivante :

« Juifs et musulmans pour moi, ça n'existe pas (...) pour moi, les juifs, c'est une secte, une escroquerie. C'est une des plus graves parce que c'est la première. Certains musulmans prennent la même voie en ranimant les concepts de 'guerre sainte' ». »

D'une part, notez que les médias ont généralement rappelé ce passage mais pas ses première et dernière phrases, qui démontrent pourtant que Dieudonné ne s'en prend pas à une appartenance religieuse ou ethnique plutôt qu'à une autre.

D'autre part, au même moment (mai 2005), Michel Onfray caracolait en tête des best-sellers de livres dans notre pays avec son *Traité d'athéologie*, dans lequel on peut notamment lire :

« Le décalogue vaut comme invite locale, sectaire et communautaire. Sous-entendu "toi, juif, tu ne tueras pas de juif". En revanche, tuer les autres, les aussi, les goys, le forfait n'est plus vraiment tuer. Yahvé parle à son peuple élu et n'a aucune considération pour les autres. La Torah invente l'inégalité éthique, ontologique et métaphysique des races (...) Depuis deux mille cinq cents ans, aucun responsable issu du peuple élu n'a décidé que ces pages relèvent de la fable, de balivernes et de fictions préhistoriques dangereuses au plus haut point, car criminelles. Bien au contraire. Il existe sur la totalité de la planète, un nombre considérable de gens qui vivent, pensent, agissent, conçoivent le monde à partir de ces textes qui invitent à la boucherie généralisée sans jamais avoir été interdits de publication pour appel au meurtre, racisme et autres invitations aux voies de fait. » Michel Onfray, *Traité d'athéologie*, cité par *Actualité Juive* n°887 du 21.04.2005, p.30

Michel Onfray n'a jamais été, à ma connaissance, sous le coup d'une condamnation, ni même accusation. Dans ce cas pourquoi Dieudonné l'a-t-il été ?

(...)

### **Sur l'importance des mots**

Je pense en effet que le climat de judéomanie qui règne de plus en plus sur notre pays depuis 25 ans maintenant est avant tout un conformisme, dont les premiers bras armés sont les mots, même s'ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, comme je m'efforce de le démontrer tout au long de ce livre.

Nous venons de voir à quel point l'utilisation de la mémoire de la Shoah se trouve au cœur du ressort judéomane, ses terribles souffrances et ses propriétés symboliques permettant aux judéomanes de créer la déstabilisation et la peur nécessaires.

Cette déstabilisation et cette peur, nous les retrouvons dans les mots, qui sont en partie issus de cette utilisation judéomane de la Shoah. Nous allons maintenant analyser comment des termes permettent de prolonger, telle des armes psychologiques, la judéomanie dans les consciences.

D'après mes observations, ce sont généralement trois types de mot auxquels les judéomanes font généralement appel : les mots hyperboliques, les mots tabous, et les faux mots. Le point commun de ces trois familles de mots est qu'ils trouvent leur source, non pas dans la réalité, mais dans un fantasme souvent irrationnel et parfois même mensonger. Leur emploi, ou leur non-emploi (pour les mots tabous) créent un malaise dans l'auditoire, ou chez le contradicteur du moment, car c'est bien là leur but. Ces mots puissants, qui ne sont jamais choisis au hasard, se veulent être une véritable menace, qui réussit presque toujours à intimider, et donc à rendre le débat stérile. C'est pourquoi il convient tant de les analyser, la tête froide, et d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

Penchons-nous tout d'abord sur la première famille, celle des mots hyperboliques.

Dans notre société qui vit de vitesse et de sensations fortes, ces mots mettent à la disposition de leurs auteurs tout un univers d'horreurs, connu de tous, qui ne peut laisser indifférent, mais dont le seul effet est paradoxalement de paralyser tout le monde. Voyons quelques exemples qui permettront d'illustrer cette thèse, avec les mots « négationnisme », « nuit de cristal », et « Hitler ».

La menace du délit de négationnisme semble d'autant plus facile à formuler qu'une loi, que nous avons déjà étudiée en détail, l'a criminalisé. Le mot 'négationnisme' lui-même ne figure pourtant dans aucun dictionnaire à ma connaissance, alors que le mot 'révisionnisme' (moins fort) si. Je n'ai rien trouvé pour 'négationnisme' dans les dictionnaires suivants :

- Dictionnaire universel francophone
- Micro-Robert
- Dictionnaire de l'Académie française
- Trésor de la Langue Française informatisé

Alors que le mot 'révisionnisme' figure dans tous ces dictionnaires, il est même défini dans le journal officiel.

On en arrive pourtant à une situation risible, de mise en cause pour 'négationnisme' de n'importe qui, y compris de gens insoupçonnables.

XML

Home > Réflexion > Entretiens

Abonnement à la lettre d'information

HTML  TXT

Menu

Accueil  
Présentation  
Contact  
Glossaire  
Liens  
Revue de presse

Rubriques

Présentation de l'observatoire

Actualités

- Express
- Humour
- Brèves
- Bientôt ici ?
- Portraits
- Bons points
- Contradictions

Réflexion

- Articles
- Ouvrages
- Entretiens
- Références
- Tribunes

Centre de ressources

- Dossiers
- Documents publics
- Colloques
- Audio-vidéo
- Annuaires

Elections 2007

- Discours et positions
- Entretiens
- Propositions et programmes

Recherche

Site  Google

Recherche avancée

Agenda

Cap Vivre Ensemble | Recherches sur le nationalisme basque

- Géopolitique de l'Espagne
- Du localisme à d'autres mots en ...isme
- Processus tortueux
- Information biaisée
- Des faits éclairants

L'école en débat : le blog de Sophie Ernst

[Spécialiste Roumanie](#)

Conseil en Implantation Recherches de sous traitants

[Annonces Goooooogle](#)

[Cabinet Psy Paris \(CPP\)](#)

Psychothérapie - Psychanalyse Tarifs adaptés (étudiants, autres)

[Votre publicité ici](#)

## Jean Robin : « La judéomanie a créé une distinction entre les citoyens français »

**La judéomanie. Elle nuit aux Juifs. Elle nuit à la République, Jean Robin, éditions Tatamis, 2006**

**Dans un entretien exclusif, Jean Robin, l'auteur de *La judéomanie* (qui vient de paraître aux éditions Tatamis), revient sur la genèse de son livre et expose sa thèse selon laquelle une focalisation exagérée sur tout ce qui concerne les juifs est à la fois une entorse manifeste au principe d'égalité mais aussi un facteur d'antisémitisme.**

### Qu'appellez-vous "judéomanie" ?

La judéomanie est un nom que j'ai inventé pour qualifier un phénomène pas vraiment récent, mais qui a pris au fil des années des proportions inquiétantes. Je la définis comme l'admiration outrée pour la communauté juive, qui génère de l'antisémitisme par retour de boomerang. En d'autres termes, la judéomanie permet de qualifier la discrimination positive dont la communauté juive est l'objet en France, et comment ce qui peut a priori apparaître comme un privilège se révèle en fait être un piège pour les juifs de France.

### A quand remonte ce phénomène en France ?

Je date l'apparition de ce phénomène à l'écho formidable que reçut le "livre" de Bernard-Henri Lévy, *L'Idéologie française*, à partir de sa sortie en 1981. Cela fait donc vingt-cinq ans.

Pour résumer brièvement le contenu de cet "ouvrage", la France est la mère du nazisme et d'Hitler, elle est essentiellement antisémite et le sera sans doute éternellement, et il n'y a quasiment pas d'autres racismes en France que l'antisémitisme. En effet, le racisme anti-arabe, ou anti-noir, et tous les autres racismes n'y sont pratiquement pas évoqués, alors que l'antisémitisme est présent quasiment à chaque page. Or, comme l'ont remarqué au temps de sa sortie des sommités comme Raymond Aron ou Léon Poliakov, parler de "*L'Idéologie française*", c'est parler de toute la France, d'une manière totalisante (pour ne pas dire totalitaire). Il y a donc de la part de l'auteur une volonté de faire de l'antisémitisme le seul et unique racisme français, reléguant tous les autres au rang de "détails", pour utiliser un mot qui a horrifié quand il fut utilisé par Le Pen au sujet des chambres à gaz. On ne l'a jamais reproché à Bernard-Henri Lévy, et pourtant cela ressort très clairement de ses écrits, et de *L'Idéologie française* en particulier, où il vomit par ailleurs la France et les Français.

Pierre Vidal-Naquet, qui vient malheureusement de nous quitter, avait dit très justement que "*BHL avait gagné le combat des idées*", contre Raymond Aron, Edgar Morin et lui-même, excusez du peu. Depuis cette fracture idéologique a perduré, et a fini par creuser un fossé immense entre judéomanes et anti-judéomanes. Les premiers sont aujourd'hui ultra-majoritaires dans le pays, ce sont surtout des non-juifs d'ailleurs, les anti-judéomanes étant ultra-minoritaires et la plupart du temps relégués au banc de la société de par leurs prises de position en ce sens.

Donc, bien plus que ce livre de BHL, c'est l'énorme polémique qu'il engendra, et surtout le ralliement des pouvoirs politiques et médiatiques à sa thèse que je critique, et qui ont créé la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

**Pourquoi faut-il, comme vous le faites vous-même dans votre avant-propos, toujours faire état de son ascendance juive avant de parler des juifs ? Est-ce là un effet de la judéomanie ?**

*La judéomanie* est un livre d'analyse politique dans lequel il m'arrive, pour illustrer mon propos, d'évoquer une partie de mon histoire familiale. J'y raconte, quand je l'estime utile et important, certaines expériences familiales, que je les aie moi-même vécues ou bien qu'elles m'aient été racontées par des membres de ma famille. Je n'ai pas particulièrement ressenti le besoin de me placer en tant que Français d'origine juive pour aborder cette question ultra-sensible, mais votre question me fait dire que j'avais peut-être tort. En effet, notre société a tendance à se recroqueviller sur ses communautés, et l'une des manifestations de ce communautarisme latent ou patent consiste à n'accepter une parole critique touchant une communauté ou une autre qu'à partir du moment où celui qui l'exprime en fait lui-même partie. Je dois dire qu'on peut



Jean Robin (photo : E. Bousquet)

Dans ce dossier

Un facteur

d'antisémitisme : la « judéomanie » ! - 28/08/2006

Jean Robin « La judéomanie a créé une distinction entre les citoyens français » - 28/08/2006

L'antiracisme ordinaire - 27/03/2006

Racisme : les recommandations de la CNCNDH pour 2006 - 21/03/2006

Racisme et antisémitisme en 2005 : synthèse du rapport de la CNCNDH - 21/03/2006

« Racisme anti-blanc » ? Réponse à Rudy Reichstadt (« Considérations sur le racisme anti-blanc ») - 21/05/2005

Considérations sur le racisme anti-«Blancs» - 30/04/2005

Racisme et antisémitisme en 2004 : synthèse du rapport de la CNCNDH - 21/03/2005

Compassion sélective - 30/11/2004

A propos de la réalité des actes antisémites - 26/08/2004

Incident voyageur sur le RER D - 13/07/2004

Racisme en 2003 : les principaux éléments du rapport de la CNCNDH - 13/05/2004

Voyage au pays de l'antiracisme ordinaire

La laïcité : un dispositif institutionnel, une compétence déontologique

L'école, le racisme, le droit

Subjectivité et objectivité dans l'enseignement des sciences

De Gaulle, homme public, homme privé. Le sens intérieur de la laïcité

Le français, discipline d'enseignement

GRIB (Groupe Information Bretagne) | Recherches sur le nationalisme breton

Le rôle de la presse quotidienne régionale bretonne dans la création d'une « identité bretonne ». Etude géopolitique comparative d'Ouest-France et du Télégramme

Affaire Berroyer : le dossier du GRIB

« Race » bretonne : du lard ou du cochon ?

Hemon, Treguer, même combat

L'Affaire des panneaux

Fondation Res Publica

Les colloques de la Fondation Res Publica à la rentrée

L'avenir de la dissuasion française

L'avenir de la dissuasion française

La dissuasion et les défis de la prolifération

La dissuasion, les nouvelles menaces et les relations euro-atlantiques

Les sites dédiés de l'Observatoire

Attac et la laïcité - Débats et polémiques à ATTAC autour de la question de la laïcité

Retour sur la commission Stasi

Site Classé



amazon.fr Jusqu'à 10 euros offerts !

retrouver cette bêtise dans des communautés de professionnels, comme les journalistes par exemple (selon la charte de Munich de 1971, ils sont les seuls à pouvoir critiquer d'autres journalistes).

Cette idée selon laquelle seuls les jeunes pourraient avoir un avis sur les jeunes, les femmes sur les femmes, les journalistes sur les journalistes ou les juifs sur les juifs, au hasard, est insupportable. On entend d'ailleurs souvent, dans des débats où les parties en présence n'ont pas d'autres arguments, que le propos d'untel sur les banlieues est disqualifié d'avance, pour la simple et bonne raison qu'il ne connaît pas les banlieues, pour ne pas y vivre lui-même ou ne pas y avoir grandi. Mais enfin, si l'on suivait ce raisonnement en le poussant jusqu'au bout, chacun ne pourrait donner son avis que sur les problématiques lui correspondant complètement ! Je ne pourrais me prononcer que sur les jeunes de 28 ans, de sexe masculin, parlant français, anglais et japonais, ayant des origines polonaises, juives et clermontoises, étant diplômé d'une école de commerce et d'un troisième cycle de stratégie opérationnelle... Autant dire l'absurdité d'un tel raisonnement, puisque personne ne pourrait plus se prononcer sur rien.

Malgré cela, ce raisonnement ne semble pas être disqualifié dans le peu de débats qui se déroulent encore notre pays, au contraire. C'est aujourd'hui un argument de rhétorique qui porte souvent plus que les vrais arguments du sujet dont il traite. Une manière élégante et efficace d'ôter toute légitimité à son interlocuteur, tout en n'apportant pas la moindre avancée aux échanges ayant lieu.

Il n'y aurait donc là, après réflexion, peut-être nulle manifestation de judéomanie, mais tout simplement de bêtise et de paresse de penser.

**Vous êtes très critique à propos du discours du président de la République Jacques Chirac au Vél'd'Hiv en 1995. Que lui reprochez-vous ?**

Comme Eric Zemmour et Elisabeth Lévy notamment, je lui reproche d'avoir ouvert encore un peu plus la boîte de pandore du communautarisme dans notre pays. Sans révéler tout ce que j'explique dans le livre, il est clair que ce discours présenté à la communauté juive de France (lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv) alors qu'il concernait l'histoire de tout le pays (Vichy était-il oui ou non l'Etat français ?) a été un cadeau empoisonné fait aux juifs de ce pays. Un privilège qui allait leur revenir en pleine figure sous la forme d'un nouvel antisémitisme, qui a trouvé dans cette judéomanie patente un nouvel élan. Le livre explique en détail ce raisonnement assez simple et que peu d'hommes et de femmes politiques, d'analystes politiques ou de journalistes ont eu le courage de tenir. Au contraire, tout le monde a applaudi des deux mains, alors qu'on venait de casser sans doute irrémédiablement la notion d'égalité dans notre pays. Je rappelle également que, selon notre Constitution, l'Etat ne reconnaît aucune communauté en tant que telle, elle ne reconnaît que des individus. C'est pourquoi la déclaration du Président Chirac, faite peu après son arrivée au pouvoir, peut être qualifiée de communautariste et de judéomane.

**Il y a un aspect de la "judéomanie" sur lequel vous êtes assez peu critique : la tendance à la victimisation à laquelle cèdent de nombreuses organisations juives et la demande de repentance qui l'accompagne. Vous semblez pourtant la trouver légitime dès lors qu'elle s'applique à d'autres groupes (les Noirs sur la question de l'esclavage, par exemple). Ne vaudrait-il pas mieux renoncer à la victimisation et à la repentance liées au passé pour se tourner davantage vers l'analyse du présent et la construction de l'avenir ?**

Ce ne sont pas les organisations juives qui sont les premières responsables de la judéomanie qui règne dans notre pays depuis plusieurs dizaines d'années. Pour la simple et bonne raison que ce ne sont pas elles qui décident d'accorder ou non un privilège à leur propre communauté. Ce privilège, qui considère un juif comme étant un peu plus égal qu'un non-juif, et comme ayant plus de droits qu'un non-juif, bref, cette discrimination positive, a été accordée par le pouvoir politique en place depuis vingt-cinq ans, et suivie par les médias (les médias suivent d'ailleurs le plus souvent le pouvoir politique au cours de la Vè République, il suffit de regarder par exemple comment ils ont traité la 1ère, puis la 2ndé guerre du Golfe).

Je ne reprocherai jamais à des membres d'une communauté, quelle qu'elle soit, de revendiquer des avantages, des droits spécifiques, des indemnités ou quoi que ce soit d'autres. Mais je reproche aux responsables politiques qui se sont succédés au pouvoir de les leur avoir accordés, brisant ainsi le pacte républicain, comme pour la déclaration de Chirac au Vel d'Hiv. Ni les associations "noires", ni les associations juives, ne sont responsables de la démission du politique, qui entraîne avec lui le médiatique. La victimisation et la repentance ne sont omniprésentes dans notre pays que parce que ceux que nos élus l'ont bien voulu, et qu'ils ont envoyé ce message aux citoyens et aux médias : le culte du souvenir doit nous faire oublier la réflexion pour l'avenir. Ces visées électoralistes ont plongé le pays dans le puits sans fond de la commémoration, qui nous fait oublier jusqu'aux raisons pour lesquelles nous commémorons. Par exemple, nous sommes le seul pays à commémorer cinq fois par an la Shoah, alors qu'en Israël même ils ne la commémorent qu'une fois par an, deux minutes de silence très solennelles, que je trouve bien plus profondes et appropriées que nos larmoyantes cérémonies, qui tendent parfois à l'obscénité comme l'a dit l'historien Pierre Nora, et qui ne servent que de faire-valoir à ceux qui les organisent.

Nos élites politiques et médiatiques se sont "couchées", pour utiliser un terme cher au Général de Gaulle, et ont cédé aux pressions les plus diverses, juives hier, nègres aujourd'hui (au sens noble du terme, celui de Césaire et Senghor), et arabomusulmanes demain sans nul doute.

La judéomanie, comme je l'explique dans le livre, crée l'appel d'air pour une négromanie puis une musulmanie si nous ne changeons rien à cette fuite en avant vers toujours plus de repentance et de commémorations.

A la place, j'appelle de mes vœux à respecter l'Histoire, et, en effet, s'il y avait à déterminer de quel crime contre l'humanité l'Etat français est le plus directement et indéniablement responsable, ce serait l'esclavage, et non la Shoah. Dans le premier cas, nous n'étions sous l'influence d'aucune puissance étrangère, et ce sont Louis XIV et Colbert, d'eux-mêmes, qui ont rédigé et fait appliquer le Code Noir. Dans le second, il y eut plus de juifs cachés que de juifs déportés, aucun juif déporté ni avant ni après Vichy, et surtout notre pays était occupé par l'ennemi au moment des déportations. Nous avons éminemment besoin d'un retour de l'Histoire, et un arrêt des vérités d'Etat,

(2/2) - 07/05/2004 Voyage au pays de l'antiracisme (1/2) - 05/05/2004 Le CRIF promu gendarme du Net ? - 20/03/2004 Antisémitisme, antijudaïsme, anti-israélisme - 19/02/2004 Tourner sept fois sa langue dans sa bouche... - 08/02/2004



contre le discours du Vel d'Hiv, ou encore la loi Gayssot. Jacques Chirac était d'ailleurs contre le principe de la loi Gayssot l'année où elle fut votée (1990), mais une fois au pouvoir il ne fit que la renforcer par d'autres lois. Le communautarisme reculerait bien plus si l'Etat ne se mêlait pas de ce qui ne le regarde pas, comme l'Histoire, et la reconnaissance des communautés ethno-confessionnelles.

**Votre ouvrage insiste beaucoup sur les manifestations de "judéomanie" (loi Gayssot, médiatisation de tout ce qui a trait à l'antisémitisme, distorsion dans l'indemnisation des enfants orphelins de déportés) mais beaucoup moins sur les causes de ce phénomène. Après avoir beaucoup décrit le "comment", que pouvez-vous dire du "pourquoi" de la "judéomanie" ?**

D'une part, il est important de noter que ces manifestations n'ont jamais été rassemblées et analysées sous cet angle, certaines n'ayant jamais été analysées du tout (je pense principalement à l'indemnisation des orphelins de déportés juifs, par comparaison à celle des non-juifs).

Mais d'autre part oui, le "comment" est bien présent tout au long du livre, il le traverse comme un fil rouge. Je l'ai même repris en 4ème de couverture d'une manière très explicite : *"De peur d'être considérée comme antisémite, la France est devenue judéomane"*. Notre pays, plus que tous les autres peut-être, a perdu sa confiance en lui, a oublié ce qui a permis à De Gaulle et à la Résistance de sauver un pays occupé, à savoir son courage, sa grandeur et son esprit républicain. Une fois le pays reconstruit, prospère, et De Gaulle parti, nous sommes retombés dans les travers de la 4ème République (et ce malgré la constitution de la 5ème), et nous avons confié le pays à des gestionnaires. Dès lors, les visions électoralistes ont vaincu les visions politiques, et un Bernard-Henri Lévy et son *Idéologie française* ont convaincu tout le monde ou presque en un temps record. La France était éternellement collaborationniste, munichoise et raciste. Aucun parti n'a su faire émerger de ses militants un dirigeant qui saurait prendre la succession de De Gaulle ou de Mendès-France, de grands hommes dont nous pouvons nous enorgueillir. A la place, ce sont des énarques avides de pouvoir mais vides d'ambition pour notre pays qui ont leur ont succédé. François Mitterrand, notamment, à qui le FN et BHL doivent énormément, avait beaucoup à se faire pardonner par rapport aux juifs, donc il a eu des comportements judéomanes pour mieux faire oublier son passé vichyste et ses amitiés collaborationnistes. La dynamique judéomane qu'il a impulsé à la France ne s'est jamais démentie, elle fut même accélérée par Chirac et Jospin, j'en donne suffisamment d'exemples incontestables dans le livre (y compris pour Mitterrand).

**Comment expliquer que les "dérapages" sur les juifs (blague de Cauet sur Auschwitz, déclarations provocatrices de Le Pen, sketch controversé de Dieudonné...) soient considérés comme des fautes imprescriptibles quand ceux sur les Noirs ou les Arabes ("Casser du noir" de Patrick Sébastien, "le bruit et l'odeur" selon Jacques Chirac) ne le sont pas ? Deux poids, deux mesures ?**

Il est clair que l'antiracisme est bien plus puissant quand il s'agit de dénoncer l'antisémitisme, que lorsqu'il s'agit de lutte contre d'autres racismes. Récemment encore, les déclarations de Georges Frêche contre des harkis, traités de « *sous-hommes* », n'a pas provoqué le tollé qu'on espérait qu'une telle déclaration provoque, notamment au sein du PS dont Frêche, à ma connaissance, n'a toujours pas été exclu.

Le problème, c'est que dans le même temps de graves dérapages commis par des juifs ne sont même pas relevés, même si ces actes ou comportements créent, alimentent ou nourrissent de l'antisémitisme. Je pense notamment au président de TFJ (Télévision Française Juive), qui a expliqué sans la moindre gêne qu'en *"assassinant TFJ, c'était la communauté juive française, voire mondiale qu'on assassinait"* (TFJ était alors en liquidation judiciaire, mais est depuis rentrée en Bourse). La banalisation de la Shoah ne semble pas critiquable, tant qu'elle émane d'un juif qui se présente comme défenseur des juifs. On revient au problème évoqué plus haut, d'où vient la parole semble être plus important que la parole elle-même. Je donne de très nombreux exemples tout au long du livre, dans les domaines les plus variés, qui illustrent que le deux poids, deux mesures, est évident, et très souvent dû à la judéomanie ambiante.

**Plus que l'activisme des responsables communautaires, ce qui frappe c'est l'attitude de la classe politique qui semble accéder à toutes les exigences "judéomanes". Comment l'expliquez-vous ?**

C'est ce que j'expliquais plus haut, en débordant un peu de la question initiale. J'ajouterai simplement que nos médias de masse, pour la plupart, sont tout autant responsables de ce comportement judéomane. Quand des médias sur-médiatisent des actes antisémites, alors que ceux-ci ne le sont parfois même pas (affaire du RER D, affaire de la *"pornographie mémorielle"*, pseudo-agression du rabbin Fahri, incendie du centre social juif de la rue Popincourt, etc.), c'est grave. Quand ils sous-médiatisent des actes délictueux commis par des juifs (agression de Dieudonné en Martinique, d'Alain Soral dans une librairie, messages antisémites que s'envoyait Alex Moïse, etc.), c'est grave. Mais le plus grave tient au fait que tout cela ne fait que créer, nourrir et alimenter l'antisémitisme, qui n'en a pourtant pas besoin. Les Français juifs non-judéomanes, et ils sont majoritaires dans notre pays, n'aspirent qu'à une chose : être considérés comme les autres citoyens, ni plus, ni moins. Mais les judéomanes, qui sont souvent des non-juifs, ne sont pas vraiment judéophiles, puisqu'ils n'ont même pas conscience des effets pervers de leurs excès en faveur des juifs. Faveur qui se retourne nécessairement, systématiquement et sournoisement contre les juifs, qu'ils soient judéomanes ou non.

**Sur la scène politique, le Front National est le seul parti à critiquer le phénomène que vous décrivez. N'est-ce pas là un signe que la frontière entre anti-judéomanie et antisémitisme est ténue ?**

Je n'ai jamais entendu le FN dénoncer l'antisémitisme, comme je le fais dans ce livre, c'est même plutôt le contraire. Ma thèse est simple, et pourtant elle n'a encore jamais été énoncée, ni sous le terme de *"judéomanie"* car je l'ai inventé ni sous un autre, ni par

le FN ni par aucun parti. Certains intellectuels que je cite, comme Alain Finkielkraut ou Luc Ferry, ont été les premiers à le faire, mais encore trop timidement. Dénoncer la judéomanie qui ronge notre pays ne consiste pas à dire, par exemple, qu'il y a trop de juifs dans les médias, cela ne consiste pas non plus à faire des listes de ces juifs, comme on en voit encore aujourd'hui sur certains sites Internet, qui vont de l'extrême-gauche à l'extrême-droite. Etre anti-judéomane, c'est être judéophile, ce que n'est pas le FN, jusqu'à preuve du contraire.

Mais, si je comprends bien votre question, il est tout à fait probable que l'extrême-droite (comme d'autres) essaie, d'une manière ou d'une autre, de récupérer mon analyse pour en faire ses choux gras, et trouver là une possibilité nouvelle et inattaquable d'affirmer leur antisémitisme (que ne partage d'ailleurs pas de nombreux électeurs du FN). Mais ce raisonnement serait faux, et voué à l'échec : soit on est antisémite, soit on veut lutter contre l'antisémitisme, or ma thèse se situe clairement dans la deuxième option.

J'ai identifié, assez clairement je crois, une nouvelle source de l'antisémitisme en France (et peut-être dans d'autres pays où la judéomanie aurait cours), et mon but est d'en faire prendre conscience à nos intellectuels, nos journalistes et nos politiques afin qu'ils luttent plus efficacement contre ce fléau qu'est l'antisémitisme. Plus efficacement, cela signifie de prendre en compte la réalité actuelle de la judéomanie, qui est patente, et d'empêcher qu'elle ne se reproduise aussi souvent et aussi régulièrement.

Par ailleurs, votre question est d'autant plus pertinente qu'elle nous renvoie tous à la démission politique de nos élites, que j'ai déjà évoquée. Par exemple, la loi Gayssot est symptomatique de cette démission, et de l'autoroute que nous n'avons cessé d'ouvrir au FN depuis vingt ans. La loi Gayssot est une loi d'exception, judéomane, qui va à l'encontre de bons nombre de principes républicains, et qui fut dénoncée avant, pendant et après son vote par nombre de personnalités absolument insoupçonnables d'antisémitisme. Je n'en citerai que quelques unes : Simone Veil, Jorge Semprun, Pierre Vidal-Naquet, Théo Klein, Jean Kahn (les deux derniers étant d'anciens président du CRIF), etc. Mais les opposants à ce projet de loi, puis à cette loi, comptaient également parmi eux un certain Jacques Chirac, comme je le disais plus haut. Voici les mots qu'il employait dans *L'Arche*, le mensuel du judaïsme français avant que cette loi ne soit votée :

*"Je crois qu'il faut tout faire pour sensibiliser l'opinion à la tragédie qu'a été la Shoah et faire en sorte que son souvenir ne s'éteigne jamais. Je m'y emploie et j'ai pris des initiatives dans ce sens. Je ne crois pas pour autant, à titre personnel, qu'il faille aller jusqu'à transformer la négation du génocide en délit passible de sanctions pénales car cela pourrait s'apparenter au délit d'opinion. Ce ne serait pas, dans mon sentiment, la manière la plus efficace de combattre ces thèses odieuses".*

A son arrivée au pouvoir, au lieu de revenir sur cette loi odieuse (et encore dénoncée récemment comme telle par nombre d'historiens prestigieux), notre président actuel a fait exactement le contraire, en renforçant cette loi par sa déclaration du Vel d'Hiv du 16 juillet 1995, puis par tant d'autres choses que je détaille dans le livre. Pendant ce temps, le FN capitalisait sur cette démission en s'opposant toujours autant à cette loi, et à être aujourd'hui le seul parti à toujours y être opposé. Il n'y a guère que quelques personnalités courageuses et éprises de liberté d'expression, comme Elisabeth Lévy ou Robert Ménard, pour s'y opposer, ainsi que des historiens parmi les plus respectés. Mais le FN a gagné cette bataille par abandon de la partie adverse, à savoir les partis dits modérés. Aujourd'hui, si vous dites que vous êtes contre la loi Gayssot, on vous soupçonne de militer au FN. Il faut remercier tous les judéomanes pour cette situation ubuesque, et malheureusement très difficilement réversible, si tant est qu'elle le soit encore.

### **En quoi la "judéomanie" favorise-t-elle l'antisémitisme ?**

Vaste question, à laquelle je viens de consacrer un livre de 350 pages ! Mais pour résumer, disons que tout privilège génère de la rancoeur. Surtout lorsque ce privilège n'est pas justifié. Or, favoriser les juifs en 2006 en France, ce n'est ni justifié, ni justifiable. Les Français juifs sont des citoyens à part entière, ils n'ont nul besoin d'être favorisés, privilégiés, mieux considérés, ni par la loi, ni par les médias, ni par aucune institution de notre pays. Sinon cela s'appelle de la discrimination positive, qui est contraire à nos principes républicains, comme l'ont d'ailleurs rappelés MM. Chirac et Villepin à Nicolas Sarkozy (qui est favorable à une telle discrimination). J'apporte pourtant toutes les preuves dans mon livre que le Président et le Premier Ministre actuels, après Mitterrand et Jospin notamment (et avant Sarkozy ?) n'ont cessé de favoriser la communauté juive, tout en la défavorisant in fine.

Comment se peut-il, me direz-vous, qu'on puisse défavoriser une communauté en la favorisant au départ ? C'est là le cœur du sujet. Pour l'illustrer, prenons un cas concret, et actuel. Le souvenir de la Shoah est commémoré cinq fois par an dans notre pays, c'est un record mondial :

*"La France est le seul pays à commémorer officiellement quatre fois par an la déportation des Juifs.*

*27 janvier : anniversaire de la libération d'Auschwitz et commémoration de la libération des camps*

*11 avril : libération de Buchenwald*

*26 avril : journée de la déportation, lecture des noms*

*16 juillet (s'il tombe un dimanche, sinon le dimanche suivant) : rafle du Vel d'Hiv.*

*De plus, la cérémonie annuelle « à la mémoire des martyrs » qui se déroule à la synagogue de la Victoire à Paris en septembre est traditionnellement retransmise en direct par la télévision publique".* (Didier Epelbaum, *Pas un mot, pas une ligne ?*, les essais, Stock, octobre 2005, p. 8).

Sachant cela, comment empêcher le Français ayant une couleur de peau noire, d'une part de se considérer comme "descendant d'esclaves" (sentiment que ces commémorations ravivent dans la population), d'autre part de considérer qu'on ne commémore pas autant l'esclavage, pourtant reconnu (à juste titre) comme crime contre l'humanité par la France ?

Ainsi, on a favorisé la communauté juive en lui concédant pas moins de cinq dates chaque année pour commémorer le souvenir de sa mémoire... mais on finit par la défavoriser car, comme le dit si justement Alain Finkielkraut, d'autres finissent par croire que "les juifs ont tout, ils sont même les rois du malheur !"

Il existe des dizaines d'autres exemples de cet antisémitisme généré, créé, alimenté ou nourri par la judéomanie, j'ai tâché de les regrouper et de les analyser dans mon livre. Cela concerne de nombreux domaines épineux : les commémorations, l'indemnisation financière, le traitement médiatique, le traitement historique, la loi, la reconnaissance de la communauté par l'Etat, j'en passe et des pires.

**Les juifs, ou plutôt, pour suivre le conseil que vous donnez dans votre livre d'éviter le mot "les", des juifs seraient donc responsables pour partie de l'antisémitisme ?! C'est paradoxal.**

Oui, cela peut arriver, encore que ce ne soit pas la règle de la judéomanie d'après mon analyse, mais plutôt l'exception. La plupart des judéomanes, et ceux que je critique le plus, sont plutôt non-juifs que juifs (notamment Chirac, Jospin et Mitterrand). Mais certains juifs, il est vrai, sont des judéomanes avérés, et ne s'en cachent pas (si tant est qu'on puisse ne pas se cacher d'un phénomène qui vient juste d'être énoncé).

Je comparerai leur cas à celui d'une mère qui protège trop son enfant et finit par l'étouffer (physiquement ou psychologiquement s'entend). Qui trop embrasse mal étirent. On peut être animé des meilleures intentions, et que celles-ci finissent par se retourner contre soi ou ceux qu'on cherchait à protéger.

Il est clair par exemple que des associations juives ont, à un moment, fait pression sur la justice pour qu'elle condamne Dieudonné, Daniel Mermet ou Alain Ménargues. Je fais référence dans le livre à un communiqué de l'Union Syndicale de la Magistrature qui conduait au sujet de ces associations, je cite : *"Certains types d'autorités associatives et religieuses perdent leurs nerfs et ne rendent pas service aux personnes qu'elles veulent défendre en attaquant les institutions de la République"* (dans un communiqué du 24 août 2004)

Cela me permet d'ailleurs d'ajouter que le plus gros de mon travail, sans doute, est d'avoir donné à la judéomanie une réalité conceptuelle, transmissible rapidement et sans équivoque, offrant ainsi aux anti-judéomanes une véritable opportunité de faire reculer l'antisémitisme issu de cette source-là. Jusqu'à présent, peu voire pas d'attention était portée sur ce phénomène, malgré sa relative omniprésence, j'espère que mon livre et les débats qu'il ne devrait pas manquer de générer permettra aux événements d'évoluer dans le bon sens.

**La "judéomanie", dont vous pointez les conséquences négatives, n'a-t-elle pas eu aussi des effets positifs ? Cet excès n'est-il pas une volonté de trop bien faire pour ceux qui ont peut-être plus souffert ?**

En fait, ma conviction est que nous sommes passés d'un excès à l'excès inverse. Par exemple, pendant plus de vingt-cinq ans, ce fut quasiment l'omerta sur la Shoah en France, aujourd'hui c'est l'inverse. Je prends l'exemple de ma propre famille pour illustrer le fait qu'une histoire, quelle qu'elle soit, ne doit pas être trop contée, ni trop peu. C'est bien connu, tout excès finit toujours par nourrir l'excès inverse, et voilà certainement aussi pourquoi on assiste à autant de judéomanie ces dernières années.

Les effets positifs de la judéomanie ? Oui, bien sûr, à court terme. Par exemple, on indemnise massivement (350 millions d'euros en 3 ans) les orphelins de déportés juifs. Puis on se rend compte qu'on n'a pas indemnisé les orphelins de déportés non-juifs, qui ne sont pourtant pour rien dans le fait d'être orphelin (donc au même titre que les orphelins juifs). En catastrophe, on décide d'indemniser les orphelins de déportés non-juifs, mais beaucoup moins, et bien après, de sorte que nombre d'entre eux sont déjà morts, et surtout on se rend compte qu'on a ouvert une boîte de pandore de l'indemnisation. Mais le plus grave dans toute cette affaire, c'est d'avoir créé une distinction entre des citoyens français en prenant comme critère principal l'appartenance ethnico-confessionnelle. De telle sorte qu'il y a 60 ans, il valait mieux ne pas être juif, et qu'aujourd'hui il vaudrait mieux être juif (en tout cas à court terme). Aussi intolérable soit ce constat, il est bien réel aujourd'hui en France, et il ne peut plus durer sous peine de faire exploser le communautarisme et la France avec lui.

**Quelles réflexions vous inspirent les demandes d'indemnisation reçues par la SNCF au titre de son implication logistique dans la déportation des juifs depuis le sol français ?**

Symboliquement, le jour de la sortie officielle de mon livre, on apprend qu'un nouveau fait judéomane vient envahir l'actualité de notre pays. 200 familles vont demander à être indemnisées par la SNCF pour avoir eu un ou plusieurs membres de leur famille déporté(s) dans les camps pendant la Seconde Guerre Mondiale. Cette annonce a été uniquement rendue possible par la déclaration de Jacques Chirac le 16 juillet 1995 au Vel d'Hiv, et se place dans sa continuité.

Je n'avais pas traité de l'affaire Lipietz dans *La judéomanie*, ne pouvant être exhaustif sur le thème judéomane tant il est pléthorique, mais je pourrais avoir aujourd'hui, hélas, l'occasion de me rattraper. Une fois encore, Alain Finkielkraut s'était justement ému en juin 2006 sur RCJ de cette requête du député européen vert, en expliquant aux auditeurs qu'elle était abusive et que plus de soixante ans plus tard il était plus que déplacé d'intenter ce genre de procès. On voit aujourd'hui à quel point il avait raison, puisque la requête de Lipietz a ouvert une nouvelle boîte de Pandore de l'indemnisation, dans laquelle viennent de se jeter comme dans la queue du loup des centaines de familles juives de toutes nationalités.

Ces demandes d'indemnisation, et d'abord la première qui les a rendu possibles, doivent donc leur légitimité à la déclaration judéomane et communautariste de Jacques Chirac, ayant reconnu la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des Français juifs pendant la seconde Guerre Mondiale. Mais, d'après les informations rendues publiques par les journaux aujourd'hui, il semble tout à fait probable que les indemnisations que les familles peuvent espérer de la SNCF s'ajoutent à celles que certaines d'entre elles ont déjà touchées en leur qualité d'orphelins de déportés juifs. La somme touchée par chacun des requérants du procès Lipietz, 21.000 euros, est d'ailleurs très proche de celle touchée par les orphelins, près de 28.000 euros. D'autant qu'un article du *Monde* nous précise que *"pour évaluer le montant des préjudices, les avocats ont pris pour référence la décision toulousaine"* sur le cas Lipietz. Mais elle concernait des gens revenus vivants de la déportation, et l'avocat des 200 familles plaignantes a déjà

annoncé qu'il réclamera une somme supérieure pour les personnes qui sont mortes à Auschwitz.

Plus on indemniserà des juifs pour la Shoah, plus des noirs voudront être indemnisés pour l'esclavage, des Algériens d'origine pour la colonisation... et plus le communautarisme et les tensions racistes se développeront dans notre pays. Sans parler évidemment de l'état mental dans lequel ce genre d'actualité plonge encore plus le pays, regardant toujours plus en arrière au lieu de regarder en avant.

**Pensez-vous que la règle édictée par Clermont-Tonnerre ("Il faut tout refuser aux juifs comme nation et tout accorder aux juifs comme individus") lors du vote donnant la citoyenneté française aux juifs est toujours d'actualité? Etais-ce une précaution prémonitoire contre la "judéomanie" ?**

La vision de De Gaulle me paraît encore la plus claire, et la plus exemplaire : *"Le premier président de la Vè République appliquait aux Juifs sa vision générale de la nation et du monde. Pour lui, il n'y avait pas de problème juif particulier. Les questions qui pouvaient se poser se réglaient par application des principes généraux"*. (Daniel Amson, *De Gaulle et Israël*, PUF, p. 8).

-----  
Jean Robin, *La judéomanie. Elle nuit aux Juifs. Elle nuit à la République.*, éditions Tatamis, 2006, 341 p., 19,90 euros.

Pour en savoir plus, pour acheter le livre : [cliquez ici](#)

Lundi 28 Août 2006

Articles | Ouvrages | Entretiens | Références | Tribunes